

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le 22 novembre 2024

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents
des collectivités et établissements publics de
Vaucluse affiliés au CDG 84

DIRECTION GENERALE

Affaire suivie par : Administration générale
04 32 44 89 38
directiongenerale@cdg84.fr

Circulaire n°24-51

**Objet : Taux de cotisation des communes
et intercommunalités affiliées au CDG
pour l'année 2025**

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Conformément à l'article 20 de la loi du 22 novembre 1985, les taux de cotisations sont fixés chaque année par le Conseil d'administration du Centre de gestion.

Sont affiliés au CDG à titre obligatoire les communes et établissements publics administratifs qui emploient moins de 350 fonctionnaires titulaires ou stagiaires à temps complet. Les communes et établissements publics de plus de 350 agents peuvent être affiliés à titre volontaire.

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire présenté lors du Conseil d'administration du 15 novembre 2024, les membres du Conseil d'administration du CDG ont souhaité conserver pour l'année 2025 le taux de **0,7%** pour la cotisation obligatoire en vigueur depuis 2013 (la majorité des CDG ont adopté le taux de 0,8% auquel s'ajoute une taxe additionnelle).

Pour la cotisation relative à la prestation ACFI et à l'accompagnement de la politique hygiène et sécurité, les taux demeurent identiques :

- **0,07%** pour les collectivités affiliées
- **0,1%** pour les collectivités non affiliées
- **0,15%** pour le SDIS

Et un forfait d'adhésion annuel pour toutes les collectivités : 200€ pour celles de moins de 20 agents et 450€ pour celles de plus de 20 agents.

Le Centre de gestion du Vaucluse a développé depuis plusieurs années de nombreux services facultatifs que vous pouvez utiliser, selon vos besoins, en signant la convention spécifique à chacune des prestations :

- Accompagnement RH - signature d'une convention-cadre comprenant :
 - o Conseil en organisation
 - o Accompagnement d'une démarche GPEEC/Bilans professionnels
 - o Aide à la réalisation de documents RH
 - o Service d'assistance au remplacement
 - o Aide au recrutement
 - o Elaboration de la paye
 - o Calcul allocation chômage
- Coaching
- Aide à l'archivage
- Santé et sécurité au travail :
 - o Document unique d'évaluation des risques
 - o Diagnostic RPS
 - o Intervention d'un psychologue du travail/assistante sociale
 - o Médecine préventive
- Assurance statutaire
- Contrat Groupe Protection Sociale Complémentaire

Je tiens à vous assurer que le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Vaucluse souhaite maintenir pour l'année 2025, la tarification en vigueur pour les prestations citées, ci-dessus.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
CENTRE DE GESTION
LA-DEV
VAUCLUSE
Maurice CHABERT

